

**Séance du Conseil d'Administration  
du lundi 3 octobre 2022 (18h30)**

**PROCES-VERBAL**

**Membres présents** : Christian LEPRETRE, Nelly COTTAIS, Christèle POTTIER, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Sabrina BERGER, Marie-Thérèse COLLIOT, Karine COURTOIS, Hélène GUILLARD, Annick HOUGUET.

**Membres excusés** : Josette LETENDARD qui donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE, Martine GILLAIS qui donne pouvoir à Nelly COTTAIS, Valérie DUVAL qui donne pouvoir à Sophie ELUDUT, Annette NERBONNE

**Membre absent** :

**Secrétaire de séance** : Nelly COTTAIS

**Date de la convocation** : 26 septembre 2022

**EHPAD**

**Tour de table puis présentation de Monsieur Mathieu Daviau, directeur**

Tout juste diplômé (directeur), Monsieur Daviau explique qu'il a un parcours professionnel dans le social et détaille son expérience comme chef de service, en partie sur la prévention des addictions. Il a travaillé avec différents publics (âgés, jeunesse).

Monsieur le Président rappelle le fonctionnement du CCAS.

**Suppression de points à l'ordre du jour, validée à l'unanimité :**

**L'ensemble des décisions concernant l'Ehpad ayant été prises par M. Fauqueur pendant la période d'administration provisoire, il est proposé de supprimer de l'ordre du jour les points suivants :**

2022.03.01 : Tableau des effectifs

2022.03.02 : Compte de gestion 2021

2022.03.03 : ERRD 2021

2022.03.04 : Affectation des résultats 2021

2022.03.05 : EPRD 2022 DM n°1

Monsieur Daviau et Monsieur Fauqueur, à l'aide d'une présentation powerpoint (qui sera transmise aux membres du conseil d'administration avec l'envoi du compte-rendu), informe les membres présents sur le contenu de ces décisions.

- Tableau des effectifs

Il n'y a pas eu de création de poste mais une répartition différente pour que l'établissement soit plus autonome. Cela permet de faire appel à beaucoup moins de remplacements ce qui engendre donc un gain financier.

Armelle Le Moal demande si cela n'a pas posé de souci au niveau des agents ? Monsieur Fauqueur répond que non, tous les agents sont désormais à 7h par jour. Il y a eu des réorganisations comme le

temps des transmissions qui est passé de 30-45 minutes à 15 minutes en se focalisant sur les évènements qui n'ont pas été.

- ERRD 2021

Les tableaux des charges et produits sont projetés.

Sophie Eludut demande si c'est un bon résultat ? Monsieur Fauqueur répond que oui mais il faut faire attention car le salaire de directeur était réduit et des crédits du département et de l'ARS vont être diminués voir supprimés. Cela représente environ 20 000 € de déficit estimé.

Le taux CAF (capacité auto-financement) est de 14,78 % (Monsieur Fauqueur précise qu'idéalement, ce taux doit se situer autour de 8 %).

Amortissements : le mobilier vieilli, il va falloir investir.

Armelle Le Moal demande si un plan d'investissement a été prévu. Monsieur Fauqueur informe que les choses urgentes ont été remplacées dans l'année.

Monsieur Daviau indique qu'il vient d'arriver mais que cela sera à faire, beaucoup de gros matériels côté cuisine/lingerie vont être à remplacer. Le bâti date de 14 ans, il faudra peut-être aussi revoir certaines choses.

Christèle Pottier demande des précisions sur le matériel remplacé cette année car une machine avait déjà été changée. Monsieur Fauqueur précise qu'il s'agit de l'autre machine ainsi que le lave-vaisselle et la cellule de refroidissement.

Armelle Le Moal demande s'il s'agit du même type de matériel qu'au restaurant scolaire. Monsieur le Président et Monsieur Fauqueur répondent que oui, il s'agit de matériel professionnel.

En jours d'exploitation, la trésorerie correspond à 175 jours (quasiment 6 mois ce qui est bien).

Armelle Le Moal demande s'ils ont à gérer des non-paiements (créances sur organismes payeurs).

Monsieur Fauqueur indique qu'ils font des points de vigilance mais que c'est le trésor public qui gère.

Monsieur Daviau donne l'exemple d'une dette de 16 000 €, ils ont alerté la trésorerie qui a récupéré la dette.

- Affectation des résultats 2021

Solde + 92 059.30 €

Armelle Le Moal fait la remarque qu'il faut que la rentabilité suive.

Monsieur Fauqueur répond que oui, comme dans tous les établissements.

Jacques Larray dit qu'il faut être vigilant car le déficit est proche. Il faut faire attention au seuil de rentabilité, d'autant plus avec les travaux à venir et la hausse du prix de l'énergie.

- EPRD 2022 DM n°1

Moins de charges de personnel envisagé mais la première mouture de l'EPRD a été faite en octobre 2021, ajusté en juin 2022. Les notions relatives à l'énergie ne sont pas prises en compte dedans.

Monsieur le Président s'interroge sur la baisse de charges de personnel. Monsieur Fauqueur indique que la prévision est en baisse car il y aura moins de remplacement et grâce à la réorganisation.

Cependant, Monsieur Daviau précise que l'été n'a pas été simple, le recours à du personnel extérieur a été nécessaire, les charges vont donc augmenter.

Christèle Pottier demande si la situation était pire que les autres années.

Monsieur Fauqueur répond que oui mais la situation a été identique dans tous les établissements. Certains ont dû libérer des lits, 2 établissements en Picardie ont même fermés l'été.

Jacques Larray demande s'il va y avoir une baisse des recettes d'exploitation. Monsieur Fauqueur dit que oui car le Département versait une compensation vis-à-vis du déficit qui n'a plus lieu d'être.

L'ARS a apporté une aide également durant l'administration provisoire, c'est pour ça que les crédits prévus sont plus faibles.

Armelle Le Moal s'interroge sur le fait que le Département et l'ARS n'aient pas réagi avant sur la situation de l'ehpad.

Monsieur Fauqueur précise aussi que la projection ne tenait pas compte non plus de la hausse du point d'indice qui devrait cependant être compensée par une réévaluation de la dotation.

Monsieur le président informe qu'il a rencontré la Députée et qu'une demande a été faite dans ce sens.

Monsieur Fauqueur indique qu'au niveau des aides, l'ARS apporte de l'aide au niveau du soir, elle avait un peu compensé au moment de la crise sanitaire.

L'autre biais serait la hausse du tarif d'hébergement mais c'est limité.

Monsieur Daviau complète en expliquant qu'il faut définir un prix juste.

Monsieur Fauqueur indique que dans son établissement, la hausse du prix ne dépassera pas le pourcentage d'augmentation de la retraite. La négociation se fait avec le Département.

Monsieur Daviau alerte qu'il faut voir aussi les prix journées en fonction des autres ehpad (difficulté à pourvoir tous les lits). A titre d'exemple, le coût à Val d'Anast est inférieur de 1 500 € à l'année par rapport à Bourg-des-Comptes.

Caroline Hamon se demande pourquoi l'ehpad ne se remplit pas ? Monsieur Daviau explique qu'il n'y a pas de liste d'attente, qu'il y a aussi eu une surmortalité cet été, que cela dépend aussi du taux de dépendance et que l'établissement n'a pas d'unité alzheimer.

Armelle Le Moal demande si c'est quelque chose qui peut s'envisager ? Monsieur Daviau répond que dans les projets 2023, il y a le CEPOM, contrat d'objectifs et de moyens à signer et le projet d'établissement à faire. Le sujet pourra alors être évoqué.

Caroline Hamon demande s'il y aurait de la demande ? Monsieur Daviau répond que oui, 3 ou 4 résidents seraient éligibles.

Cela pourrait se faire progressivement et engendrerait peu de travaux mais des effectifs en plus, c'est une négociation avec l'ARS. Il faut répondre aux besoins des familles.

Monsieur Fauqueur indique qu'à partir du moment où c'est validé, l'ARS mettra les moyens.

Sabrina Berger demande combien de places sont libres actuellement et combien de places l'unité alzheimer pourrait accueillir ? Monsieur Daviau répond que 3 places sont disponibles actuellement et l'unité alzheimer pourrait en avoir 10.

Christèle Pottier remarque que cela pourrait rabattre les cartes et intéresser le personnel.

Monsieur Daviau fait un point financier sur 2022.

Il n'est pas facile de faire les estimations d'évolution du suivi des consommations énergétiques.

Monsieur Daviau a rendez-vous le 4 octobre avec Engie, à sa demande.

Monsieur Fauqueur dit que le projet de loi de finances prévoit que les ehpad puissent heureusement bénéficier du bouclier énergétique.

« Sachant que le bâtiment n'est pas dans les plus mauvais vu sa date de construction » mentionne Jacques Larray.

Monsieur Fauqueur fait savoir que le contrat peut être renégocié en octobre mais est-ce valable ?

Monsieur Daviau informe qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les ehpad auront pour obligation de renseigner les consommations énergétiques pour qu'ensuite puissent être quantifiés les efforts réalisés. Une baisse de 40 % sera attendue à l'horizon 2030 précise monsieur Fauqueur.

Jacques Larray demande si Victor Hélaine, du Pays des Vallons de Vilaine pourrait intervenir à l'ehpad. Monsieur Fauqueur répond qu'une personne est déjà venue à ce sujet, un conseiller énergétique du Département.

Monsieur le Président indique qu'un bilan des consommations énergétiques et un audit pour réaliser des économies sont en cours pour les bâtiments de la Mairie, il faudrait peut-être voir pour l'ehpad.

Monsieur Fauqueur fait état du retour du conseiller énergétique qui était de travailler sur le bois (le problème des marchés publics, c'est qu'ils se limitent à la norme). Monsieur Daviau complète en mentionnant que le bâtiment a un autre souci, il chauffe trop l'été. Il y a des choses à faire pour l'été prochain installer des casquettes au niveau des chambres, en haut, notamment.

Christèle Pottier suggère des films peut-être comme à l'école mais Monsieur Fauqueur dit que ce n'est pas efficace, c'est temporaire et fonctionne 1 ou 2 jours mais cela bloque la chaleur à l'hiver. Christèle Pottier s'interroge sur la température constatée cet été. Monsieur Fauqueur répond 26-27 malgré la climatisation (lorsqu'il faisait 40° dehors). Dans les chambres, il faisait beaucoup plus comme elles ne sont pas climatisées.

Sophie Eludut demande si la toiture végétalisée n'aide pas ? Monsieur Fauqueur dit qu'il y a des parties vraiment intenables tel que le salon de coiffure avec ses baies vitrées.

Les charges financières sont en hausse, notamment à cause de l'actualisation de l'emprunt à taux variable (*edit : annexé sur le taux du livret A, pas capé*).

Armelle Le Moal demande s'il n'y a pas d'option de sortie à taux fixe ? Monsieur Fauqueur n'avait pas vu ça, il faut vérifier s'il a été capé. Monsieur le Président dit qu'il faut voir pour le renégocier si le taux n'est pas capé. Monsieur Daviau indique que l'ajustement se fera d'ici la fin de l'année en DM puis sur 2023.

Monsieur le Président informe Monsieur Daviau que le CCAS a convenu de constituer un groupe de travail pour accompagner le directeur. L'objectif est de faire le relais avec le CCAS, pour vulgariser, suivre et mieux comprendre les dossiers.

### **Questions diverses**

- Délégation de signature Monsieur Daviau et Madame Cottais

Monsieur le président informe l'assemblée que, dans un premier temps, à l'arrivée de Monsieur Daviau, une délégation de signature à hauteur de 1000 € lui a été faite par arrêté.

Il souhaite en échanger avec les membres du CCAS car le conseil de Monsieur Fauqueur était plutôt de donner délégation dans la limite des crédits de l'EPRD.

Les membres du CCAS rappellent le passif difficile avec les anciennes directions.

Jacques Larray mentionne qu'il s'agit d'une question de confiance et de responsabilité.

Monsieur Fauqueur conçoit que le Président n'a pas forcément d'expertise. Même avec une délégation de signatures, le directeur doit rendre compte et il engage sa responsabilité.

Cela n'empêche pas l'information au CCAS, au président, au groupe de travail.

Jacques Larray demande si le Président a été amené un jour à dire non lors d'une signature, ce dernier répond que oui mais ce fut très rare (pour un objet de mise en concurrence insuffisante).

Le président lit l'arrêté en cours.

Nelly Cottais demande l'avis du président.

Le Président indique qu'il y a eu des dérives et que l'on repart sur de bonnes bases, avec l'instauration du groupe de travail qui permettra de suivre. La personne recrutée est compétence, il propose de donner délégation dans la limite des crédits de l'EPRD.

Le CCAS décide de donner délégation au directeur dans la limite des crédits de l'EPRD.

Monsieur le Président indique qu'une délégation de signature sera également à faire pour Nelly Cottais, dans les cas où il serait absent.

- FCTVA

Armelle Le Moal demande, au sujet du remboursement de la TVA, si une affectation est prévue. Le Président répond que c'est à réfléchir pour rembourser l'emprunt ou effectuer des travaux. Monsieur Daviau dit que c'est un sujet sur lequel le groupe de travail pourra réfléchir. Monsieur Fauqueur alerte malgré tout sur le fait qu'il faut faire attention de ne pas descendre trop bas pour ne pas prendre trop de risque. Monsieur Daviau pense que cela sera plus clair en fin d'année.

- Le CCAS remercie Monsieur Fauqueur pour le travail réalisé. Celui-ci fait part que pour lui c'était une bonne expérience mais qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser.
- Marie-Thérèse Colliot demande pour combien de temps est signé le CEPOM ? 5 ans pour le projet, 6 ans si l'on compte l'année de réflexion répond Monsieur Daviau.
- Le Président informe qu'il va y avoir des travaux à l'ehpad au niveau du wifi. En effet, Bourg-des-Comptes avait été raccroché par monsieur Fauqueur à un appel à projet concernant de l'investissement en matériel ainsi que le déploiement wifi pour 18 établissements. L'ehpad de Bourg-des-Comptes a obtenu 20 000 € (wifi dans la résidence pour un logiciel sur tablettes à destination des professionnels et achat matériel informatique). Il y aura des câbles à tirer en amont. Tout cela est prévu pour le début de l'année prochaine.

Départ de Monsieur Daviau et Monsieur Fauqueur.

\*\*\*\*\*

## CCAS

### Delib.2022.03.01

#### Approbation du compte-rendu du 7 avril 2022

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur le compte-rendu du 7 avril 2022.

Le compte-rendu du 7 avril 2022 ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration présents à la séance concernée.

### Delib.2022.03.02

#### Budget : Décision modificative n°1

Monsieur le Président informe qu'une erreur matérielle s'est produite lors du vote du budget, les résultats de 2021 ont été repris au lieu du cumul des résultats. Une DM est nécessaire pour rectifier le budget.

Il demande au Conseil d'administration d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

	<b>art.</b>	<b>intitulé</b>	<b>montant</b>
<b>Fonctionnement</b>			
<b>R</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté	(+) 3069.88€
<b>R</b>	7474	Participation commune	(-) 3069.88€
<b>Investissement</b>			
<b>R</b>	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(+) 4191.12€
<b>D</b>	2188	Divers	(+) 4191.12 €
<b>TOTAL Dépenses</b>			<b>(+) 4191.12€</b>
<b>TOTAL Recettes</b>			<b>(+) 4191.12€</b>

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

## Questions diverses

- Groupe de travail Ehpad : les membres du CCAS volontaires pour intégrer le groupe de travail de l'Ehpad doivent informer de leur souhait par mail le Président du CCAS ou Mélanie en précisant le domaine de compétence qu'ils peuvent apporter.  
Sophie Eludut précise qu'il n'y a pas que les compétences financières qui sont intéressantes. Quand un projet est étudié, il y a des aspects social et RH également.  
Jacques Larray indique que l'objectif est d'offrir le meilleur service possible en fonction des moyens. Le groupe de travail devra rendre compte au CCAS.
- Sabrina Berger demande si l'opération des colis est reconduite ? Nelly Cottais lui indique que oui mais qu'une réunion consacrée aux affaires sociales va être organisée le mardi 11 octobre pour parler des sujets communaux afin que les réunions ne durent pas trop longtemps maintenant que l'Ehpad n'est plus sous administration provisoire. Christèle Pottier et Jacques Larray s'excusent pour la réunion du 11 octobre, ils ne pourront être présents.

Fin de séance : 20h30